

CHARTE D'ENGAGEMENT CLUB

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES, LES INCIVILITÉS ET LES DISCRIMINATIONS DANS LE SPORT

Conscients du phénomène que représente le fléau des incivilités et violences dans la société et dans le sport en particulier,

Conscients des conséquences extrêmement graves que ces violences et discriminations peuvent avoir pour la santé et l'intégrité physique et psychique des victimes,

Conscients que le club est un lieu de vie et doit garantir le respect, la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres, quelque soit leur âge et leur genre,

Le Président, le Conseil d'Administration et les dirigeants du club déclarent l'engagement du club à lutter contre :

- les incivilités et les discriminations en mettant en place des actions de prévention
- les violences sexuelles et sexistes en assurant ainsi la santé et l'intégrité physique et psychique de chacun face à ces comportements condamnables.
- Tout autre acte de violence de quelque nature que ce soit.

LE CLUB S'ENGAGE CONTRE LES VIOLENCES



**MINISTÈRE
DES SPORTS,
DE LA JEUNESSE
ET DE LA VIE
ASSOCIATIVE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*



**CDOS
CHARENTE**

CHARTE D'ENGAGEMENT CLUB

LES ENGAGEMENTS DU CLUB

Le club s'engage à :

-  Etablir un plan d'action et mener toutes les actions de sensibilisation et de formation à destination des dirigeants, des encadrants et entraîneurs, qu'ils soient bénévoles ou salariés sur les risques des incivilités et des violences sexistes et sexuelles, et sur leur prévention;
-  Désigner un référent, formé, capable de conduire toutes les actions de sensibilisation et de communication au sein du club, de recevoir la parole des victimes ou des témoins et de les orienter dans les procédures judiciaires ou administratives;
-  Communiquer et sensibiliser auprès de tous les adhérents, bénévoles, accompagnateurs et parents, par affichage, réunions ou communications, sur les risques des incivilités et des violences sexistes et sexistes et sur les dispositifs mis en place par le club;
-  Faire connaître et à afficher la présente Charte ainsi que les coordonnées du référent et les affiches de sensibilisation et d'information sur les droits et démarches à entreprendre en cas de faits subis par une victime ou constatés par un témoin;
-  Appliquer les dispositions légales concernant le contrôle d'honorabilité des dirigeants et encadrants et prendre toutes décisions respectant le principe de précaution le cas échéant;
-  Rendre compte annuellement auprès des adhérents des actions mises en œuvre et à réactualiser le plan d'action.

CHARTE D'ENGAGEMENT CLUB

LES RESPONSABILITES DE CHACUN

Quel que soit son rôle, chacun se doit de s'inscrire dans la démarche du club pour prévenir les risques des incivilités et des violences sexuelles et sexistes .

Pour tous les membres du club :

- Respecter les autres, leur santé et leur intégrité physique et psychique;
- Refuser toute violence physique et verbale et toute forme de discrimination sexuelles et sexistes;
- Assurer l'assistance, la protection et la mise en sécurité d'une victime, en particulier d'un enfant, dès le constat de violences ou discriminations sexuelles ou sexistes;
- Assurer les obligations légales de signalement que tout citoyen doit respecter dès le constat de ces faits;
- Exclure tout comportement, physique ou verbal, pouvant être violent ou discriminatoire, sur le bord de l'aire de jeu ou, plus généralement, dans l'enceinte de l'équipement sportif;
- Respecter les arbitres, les adversaires, les spectateurs, les autres éducateurs et les dirigeants.

Pour le Président, les membres du CA et les Dirigeants :

Le président, les membres du CA et les dirigeants ont une responsabilité et un rôle essentiels dans la mise en œuvre de la Charte et des actions qui y sont rattachés.

- Ils sont signataires de la Charte du Club;
- Ils assurent le respect des engagements pris par le club et la mise en œuvre des actions dans le cadre de la Charte;
- Ils participent eux-mêmes aux formations prévues à leur effet et à la transmission des valeurs et des messages contenus dans la Charte.

CHARTE D'ENGAGEMENT CLUB

LES RESPONSABILITES DE CHACUN

Pour les éducateurs :

L'éducateur est en contact direct avec les adhérents et partage les moments de vie sportive et extra-sportive. A ce titre, il est un acteur essentiel dans la mise en œuvre des actions de sensibilisation et de prévention des situations à risques.

Ils doivent :

- Assister aux formations mises en place par le club, le comité ou le mouvement sportif dans le cadre de cette démarche;
- Informer son groupe sur la Charte et la faire respecter;
- Être vigilent sur les situations à risques et appliquer les bonnes pratiques pour prévenir et les éviter dans l'activité sportive comme dans les moments de vie extra-sportive;
- Être attentif aux signaux individuels ou du groupe pouvant révéler des situations d'incivilités et de violences sexuelles ou sexistes, les signaler et en parler avec le référent.

Pour les adhérents

Les adhérents sont les principaux acteurs dans la vie du club. Par leur comportement et leurs interactions, ils ont un impact direct dans l'état d'esprit du club. Il est donc important de leur faire prendre conscience de leur responsabilité.

Ils doivent :

- Interdire, éviter et sanctionner tout comportement, physique ou verbal, pouvant être violent ou discriminatoire, sur l'aire de jeu ou, plus généralement, dans l'enceinte de l'équipement sportif ou dans tout lieu de vie du groupe;
- Respecter les arbitres, les adversaires, les autres spectateurs, les éducateurs et les dirigeants.

CHARTE D'ENGAGEMENT CLUB

LES RESPONSABILITÉS DE CHACUN

Pour les parents :

En plus d'être tuteur légal de leur enfant, les parents ont leur rôle à jouer en s'inscrivant dans la démarche du club.

Ils doivent :

- Respecter les arbitres/juges, les adversaires, les autres spectateurs, les éducateurs et les dirigeants;
- Sensibiliser leur enfant aux risques des violences et discriminations sexuelles ou sexistes, y compris par cyber-harcèlement, dont ils pourraient être victime ou auteur;
- Communiquer et expliquer la Charte à leur enfant et l'amener à la respecter;
- Communiquer (sans délai, sans jugement, avec neutralité) auprès du référent désigné sur des faits qui pourraient être constatés ou soupçonnés.

Signature du/de la Président/Présidente du club :

